



Commune de Rauzan
Séance du 20 mars 2026



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nbre de Conseillers en exercice :15
Présents : 14
Votants : 15
Absent : 1

Pour : 12
Contre : 0
Abstention : 3
Pouvoir : 1

L'an deux mille vingt six, le vingt mars, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Didier HENRY

Date de la convocation : 16/03/2026

Présents : Christophe QUEBEC - Sandrine LACOUR – Romain CHARDON - Julie MICOULAS – Philippe GUERRIER - Alice DENIS – Vincent JOLY - Florence LOBRE – Josselin BOULAHBAS – Sophie MARCOCCIO – Guy CAMON - Didier HENRY - Patrick NARDOU – Erika VASQUEZ

Excusée : Sophie FOURNIER

Pouvoir : de Sophie FOURNIER à Sandrine LACOUR

Secrétaire de séance : Sandrine LACOUR

2026 – D14 : DESIGNATION DES REPRESENTANTS SIEGEANT AUPRES DE L'ASSEMBLEE GENERALE DE L'AGENCE TECHNIQUE DEPARTEMENTALE " GIRONDE RESSOURCES "

Vu l'article L5511-1 du code général des collectivités territoriales qui dispose que : « Le département, des communes et des établissements publics intercommunaux peuvent créer entre eux un établissement public dénommé agence départementale. Cette agence est chargée d'apporter, aux collectivités territoriales et aux établissements publics intercommunaux du département qui le demandent, une assistance d'ordre technique, juridique ou financier. » ;

Vu la délibération du Conseil Départemental de la Gironde en date du 14 décembre 2016 ayant pour objet d'approuver la création de cet établissement public administratif ;

Vu les statuts de l'agence technique départementale dénommée « Gironde Ressources », adoptés par l'Assemblée Générale Constitutive en date du 24 mai 2017 ;

Vu le règlement intérieur de l'agence technique départementale « Gironde Ressources » adopté par le conseil d'administration en date du 18 mars 2018 ;

Vu la délibération du conseil municipal n° 2017/023 en date du 23 juin 2017 approuvant l'adhésion de la commune à l'Agence Technique Départementale « Gironde Ressources »,

Considérant que le Département a décidé de créer l'Agence technique départementale « Gironde Ressources » afin d'apporter aux communes et établissements publics intercommunaux une assistance d'ordre technique, juridique et financier ;

Considérant que l'Agence technique départementale « Gironde Ressources » répond aux besoins d'ingénierie de la commune / EPCI, après en avoir délibéré,

Sur proposition du Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, désigne pour siéger à l'assemblée générale de Gironde Ressources :

Envoyé en préfecture le 24/03/2026

Reçu en préfecture le 24/03/2026

Publié le

ID : 033-213303506-20260323-2026D14-DE



- M. Romain CHARDON en qualité de titulaire
- Mme Sandrine LACOUR en qualité de suppléant

- D'autoriser M. le Maire à signer tous les documents relatifs à cette décision.

Fait et délibéré le 20 mars 2026

Le secrétaire de séance,

Sandrine LACOUR

Le Maire,

Christophe QUEBEC

